

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
 - VU le Décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 63-3/PR-MDRC du 14 Janvier 1963, portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération, modifié par le Décret N° 544/MDRC du 29 Décembre 1966 ;
 - VU l'Arrêté N° 632/MFPRAT/PR du 17 Septembre 1968, portant nomination de MM. ADIKPETO Bernard Coovi et CAPO-CHICHI Yénakpondji Janvier, Ingénieurs du Génie Rural dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics ;
 - VU le Plan d'Opération du projet d'Aménagement Hydro-agricole pilote dans la Vallée de l'OUEME ;
 - SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur Janvier Yénakpondji CAPO-CHICHI Ingénieur Principal des Travaux Publics de 2^e Classe, 2^e Echelon Stagiaire, est nommé Co-Directeur du projet d'Aménagement Hydro-agricole pilote dans la Vallée de l'OUEME.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui aura effet pour compter de la date de signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Décembre 1968

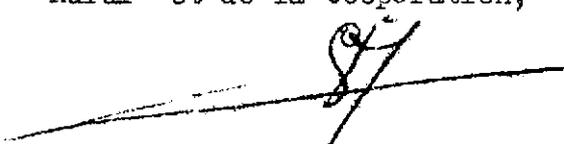
par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Stanislas Yédomon KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,


Adrien AHANHANZO GLELE

AMPLIATIONS :

PR 4 - MEF 4 - LAA 2 - JORD 1 - CES 5 -
MDRC 4 - GR 2 - DGF-DB-SF-CF 4 - CS 6 -
Trésor 4 - SGG 4 - Intéressé L-DGAJL 2
Tous Services 9 - DEP 2 - Dtion Stat. 2
DCCT 1 - DN 1 - Gde Chanc. 1 - SGM 10 - DP 2.